



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

âge de la retraite

Question écrite n° 45895

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des travailleurs postés au regard d'une prochaine réforme des régimes de retraite. Il est établi depuis longtemps que l'espérance de vie des travailleurs n'est pas la même en fonction de la pénibilité du travail qui a été exercé durant une carrière professionnelle. Parmi les travailleurs dont l'espérance de vie est moindre, il y a les travailleurs postés mais aussi tous ceux qui ont exercé des travaux particulièrement pénibles, notamment dans les métiers du bâtiment ou les travaux publics. C'est la raison pour laquelle il demande si le Gouvernement envisage à la faveur de la réflexion engagée sur l'avenir des régimes de retraite de prendre en compte la notion de pénibilité pour permettre à ces travailleurs de bénéficier d'une retraite anticipée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45895

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2000, page 2800